



PROPOS LIMINAIRE :

POUR UNE ÉTHIQUE DU DÉBAT DANS NOTRE UNIVERSITÉ

Lors des deux dernières séances du Conseil d'administration, les prises de parole de certain·es élu·es ont été particulièrement virulentes, outrancières et agressives.

Ce n'est pas l'idée que nous nous faisons nous, élu·es *Ensemble pour l'université*, du mandat qui nous a été confié et du rôle institutionnel qui est le nôtre.

D'approximations en contre-vérités, de procès d'intention en invectives, par des tracts reçus sur nos boîtes mails ou des propos tenus dans les instances, nous regrettons de constater que les conditions du débat se dégradent dans notre université. À force de se répéter, ces pratiques se banalisent, se normalisent et, induisent une perte de sens et de confiance pour l'ensemble de notre communauté. Si nous n'y prenons garde, c'est le principe même de la collégialité et de la démocratie universitaire qui se trouve entravé, empêché.

Comme c'est le cas pour toute organisation, la vie d'une université est forcément jalonnée de situations délicates qu'il faut traiter, de contraintes avec lesquelles il faut composer. Elle est aussi faite d'opportunités dont il faut savoir se saisir et de réussites dont on peut se réjouir. En tout état de cause, la vie d'une université est celle d'un collectif qui, au quotidien, œuvre avec conviction et doit pouvoir être assuré que c'est bien l'intérêt de notre institution qui nous rassemble, au-delà de nos sensibilités respectives.

Que le débat existe, c'est normal. C'est même consubstantiel à la démocratie. Que ce débat soit âpre, c'est sans doute compréhensible compte tenu des enjeux mais aussi de la conviction qui anime chacune et chacun. Mais il ne peut y avoir de démocratie réelle sans une éthique du débat. Cette éthique est une exigence de considération pour l'institution et ses instances ; une exigence de respect pour les personnes, leurs opinions et leurs responsabilités ; une exigence de véracité et de clarté envers celles et ceux que l'on se propose de représenter.

Nous ne souhaitons nourrir aucune polémique mais simplement en appeler à toutes les forces politiques et syndicales de l'établissement pour que toutes et tous, nous respections les conditions d'un débat sain et utile. Notre université n'en sera que plus solide, dans un contexte national et international qui voit se multiplier les velléités de disqualifier et fragiliser l'enseignement supérieur et la recherche.

INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE

La loi de finance 2026 ayant été adoptée, nous connaissons maintenant le **budget de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**. Le gouvernement met en avant une augmentation de 725 millions d'euros pour la MIRE (mission interministérielle de l'enseignement supérieur) et de 350 millions pour notre ministère. Ces augmentations sont en partie fléchées sur la vie étudiante (bourses et repas à 1€) mais ne vont avoir que peu ou pas d'impact sur les budgets des universités. Le seul point positif est que le budget alloué va finalement compenser intégralement les charges induites par la mise en place de la PSC (prise en charge de la mutuelle obligatoire) et, à hauteur de 75% seulement, celles liées à l'augmentation du CAS Pension. Seule une dizaine d'universités, celles qui sont actuellement en PREF (Plan de retour à l'équilibre financier) verront l'augmentation du CAS Pension compensée à hauteur de 120%. **Ces évolutions favorables ont été obtenues grâce à la mobilisation collective des dirigeant·es d'établissements mais demeurent très insuffisantes au regard de la situation financière dans laquelle se trouvent ces derniers.**

Les **Assises du financement de l'université** ont démarré le 9 février en comité réduit. Elles sont pilotées par deux chargés de mission, dont Gilles Roussel qui a été président d'université et de la CPU (devenue France universités). Ces assises doivent aboutir à un diagnostic puis à une amélioration du financement, de l'équité et de la performance des universités. Rien de concret n'a été communiqué pour l'instant, les consultations doivent s'échelonner tout au long du premier semestre 2026.

L'UT2J s'engage dans un projet de signature de la **charte d'engagement LGBTQIA+** de l'enseignement supérieur et de la recherche. Rappelons qu'un ensemble d'actions dans ce sens sont déjà engagées dans le cadre du Plan Égalité femmes-hommes voté en 2025.

La Présidente a ensuite souhaité faire le point sur l'**Institut Régional du Travail (IRT)**. Cette structure connaît depuis des années plusieurs dysfonctionnements majeurs et la non-conformité de ses statuts a été identifiée par le ministère. Une première médiation par le recteur délégué ESRI n'a pas pu aboutir à une solution, si bien qu'une mission d'accompagnement de l'IGESR a été mise en place. Celle-ci doit rendre son rapport prochainement et formuler des préconisations que l'établissement devrait ensuite mettre en œuvre.

VIE INSTITUTIONNELLE

Dans le cadre des opérations de l'évolution des **statuts des composantes de l'université**, notamment pour les ajuster aux nouvelles législations, ont été soumises au vote du CA celles qui concernent les IUT de Blagnac et de Figeac. Les modifications portent essentiellement sur la composition des conseils afin de mieux correspondre à la réalité des sièges occupés et des viviers existants. Les deux modifications sont adoptées avec 26 voix pour, 4 contre, 2 abstentions.

Nous avons ensuite pu assister à une présentation du **bilan du dispositif de traitement des signalements durant l'année écoulée** par sa responsable (A. Przewozny) et la directrice de la DAJI (C. Leboutellier). Ce nouveau dispositif vise à recueillir et traiter les signalements de faits ou de comportements problématiques, voire de harcèlement, de discrimination ou de violences sexistes et sexuelles à l'encontre des étudiant-es et des agent-es de l'université. Nous avons pu mesurer l'ampleur du dispositif, qui est en lien avec de nombreuses instances et mobilise de nombreux collègues. Ce premier bilan a déjà permis un réajustement du dispositif (répartition des moyens humains, révision des procédures internes), et la mise en place de nombreuses formations. Des actions de communication sont en cours afin de mieux faire connaître le dispositif (vidéo institutionnelle, podcast). Sur un an, la plateforme a permis de recueillir 166 signalements : 91 de la part de membres du personnel et 75 d'étudiant-es. Les principaux motifs sont : le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles (VSS) et les intimidations, menaces et agressions. 55 de ces situations ont donné lieu à un traitement administratif et juridique (les autres ont été résolues au niveau des cellules d'écoute). Il s'en est suivi un long débat, qui a bien montré, s'il le fallait encore à ce stade, **l'intérêt de ce dispositif, l'implication de l'équipe qui la fait vivre tout au long de l'année et les besoins auxquels il répond, même s'il est bien entendu encore trop tôt pour en évaluer pleinement l'efficacité**. Il a été souligné l'intérêt de ce bilan pour alimenter la réflexion sur la politique de prévention de l'université.

FORMATIONS ET VIE UNIVERSITAIRE

Le directeur de la Scolarité nous a présenté la proposition de **calendrier universitaire** pour l'année 2026-2027. Il s'agit d'une reconduction du modèle mis en place l'année précédente. **Il a été adopté avec 26 voix pour et 6 contre.**

Nous avons également validé les **conditions d'exonération des droits d'inscription et des frais liés à l'enseignement à distance**. Là aussi les propositions consistent en une reconduction des procédures des années précédentes, les seules adaptations portent sur le calendrier qui régit les demandes. **Adoption avec 27 voix pour, 3 contre, 2 abstentions.**

L'ENSAV souhaitait **suspendre temporairement** pour la rentrée prochaine le Master 1 "Cinéma XR (eXtended Reality)" et la Licence professionnelle "Techniques du son et de l'image – parcours Création informatique appliquée à l'audiovisuel". Ces deux formations ont été relocalisées à Toulouse (depuis Castres) l'année dernière, mais l'offre est surdimensionnée par rapport à la demande. L'ENSAV souhaite donc les suspendre pour garantir la soutenabilité de son offre de formation. **La suspension est adoptée avec 17 voix pour et 12 contre.**

Le dernier point traité lors de ce CA est une convention de **versement du salaire d'un doctorant par l'École Normale Supérieure de Lyon** (29 voix pour).

FINANCES

Comme chaque année, le DEFLE nous soumet pour validation les **tarifs de son université d'été**, qu'il organise pour des étudiant-es étranger-ères venu-es apprendre le français en immersion. Cette activité est depuis longtemps intégrée au modèle du DEFLE et les recettes qui s'en dégagent permettent le financement des DU pour les étudiant-es. Le DEFLE propose cette année une augmentation de 700 à 800€ (pour 60 heures de cours de français et 24 heures d'ateliers), ce qui reste dans une moyenne basse par rapport à des dispositifs similaires proposés par d'autres établissements publics au plan national. Le "pack culture" optionnel passe, lui, de 310 à 350€ pour suivre les augmentations des prestations incluses (musées, excursions etc.). Les deux augmentations ont été votées par le conseil du département et de l'UFR. **Ces tarifs sont adoptés avec 25 voix pour, 6 contre, 1 abstention.**

RESSOURCES HUMAINES

Nous avons voté l'attribution des **décharges de service pour les enseignant-es du second degré** (pour la préparation de doctorat, d'un concours, de recherches, d'une HDR). Cette année voit une augmentation des conditions d'attribution mais un maintien du même nombre de décharges, à savoir 5 semestres de 192h. De même, le **nombre de CRCT** (congrés pour recherches et conversion thématiques) est maintenu à 17 semestres (en plus des attributions au titre du CNU et de la LPR). Les deux propositions ont été adoptées avec 30 voix pour et 2 abstentions.

PATRIMOINE

Nous avons voté la reconduction d'une convention d'usage des locaux du SMOCUC (syndicat mixte ouvert du campus universitaire cadurcien) avec **32 voix pour.**